

Mairie du Vigan
 Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
 Décision du Maire n°23dm023



Décision du Maire n°23dm023

Objet : Contrat de cession avec Cie Impérial

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122 – 22, et L2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal à Madame le Maire du Vigan dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générales des Collectivités Territoriales

VU la nécessité de conclure un contrat de cession avec la Cie Impérial dont le siège social se situe, La Tendresse, 80 impasse flouch 34 070 Montpellier et représentée par Clara Lucas en sa qualité d'administratrice de production

DÉCIDE

Article 1 : Objet

D'approuver les termes du contrat avec Cie Impérial pour une représentation de Impérial Quartet pour leur spectacle à l'auditorium André Chamson le 19 mai 2023 à 21h

La commune versera à Cie Impérial la somme de **1500€TTC (Mille cinq cent euros TTC)**.

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal et à la Cie Impérial

Article 4 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 15 mai 2023

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
 Transmise en Préfecture le 15 mai 2023
 Publiée le 15 mai 2023

Par Délégation du Conseil Municipal

Le Maire
Sylvie ARNAL

